

## À tous les actionnaires et résidents

### PROJET du procès-verbal de l'assemblée annuelle 2018-2019 du 23 octobre 2019

Nous vous transmettons en pièce jointe le PROJET de procès-verbal de l'assemblée générale du 23 octobre 2019. Ce projet vous sera soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée générale du mercredi 21 octobre 2020.

Ainsi, ceux qui mettront en vente leur unité pourront fournir ce document à leur acheteur, si demandé. Cela permettra également à ceux qui n'ont pu assister à l'assemblée générale du 23 octobre 2019 d'être informés des décisions prises pour votre compagnie.

Si vous désirez faire faire des modifications à ce projet de procès-verbal, vous pouvez transmettre votre demande à notre gestionnaire ([hvslb@villageliberte.net](mailto:hvslb@villageliberte.net))

### Programmation des activités sociales 2020

Voici les principales dates que vous devez mettre à votre agenda pour les activités sociales du Club-House pour l'année 2020.

Date	Activité	Thème
Dimanche le 26 avril	Service avec traiteur (\$\$)	<b>Brunch des résidents</b> Le temps des Sucres à 10:30 – 13:30
Mercredi le 6 mai	Rencontre des présidents	
Jedi le 28 mai	5@7 service de bar ( <i>Pâté, pain, salades</i> )	En route vers l'été
Jedi le 25 juin	5@7 service de bar ( <i>Hot-Dog, etc.</i> )	Fêtons le Québec
Jedi le 30 juillet	5@7 service de bar ( <i>Bouchées</i> )	La croisière s'amuse
Jedi le 27 août	5@7 service de bar ( <i>Blé d'Inde</i> )	Épluchettes de blé d'Inde
Dimanche le 27 septembre	Service de traiteur (\$\$)	<b>Méchoui</b> Vive les couleurs De 18:00 à 21:00
Mercredi le 21 octobre	Assemblée générale 2020	à 19:00 suivi d'un cocktail
Jedi le 29 octobre	5@7 avec Bière ( <i>saucisses et choucroute</i> )	<b>Octoberfest</b> - Halloween concours du plus beau costume
Jedi le 26 novembre	5@7 service de bar ( <i>la fameuse tourtière</i> )	Saguenay-Lac-St-Jean
Samedi le 12 novembre	Service de traiteur (dépôt remboursable)	<b>Party de Noël</b> arrivée à 18:00 - souper 19:30

### Changements des statuts de la compagnie

Les actionnaires ont accepté lors de la dernière assemblée générale du 23 octobre 2019 d'importantes modifications aux Statuts de la compagnie (annulation du rachat des actions de catégorie B au gré du détenteur et restriction au pouvoir d'emprunt du Conseil) et divers règlements généraux.

Conformément à la loi sur les compagnies, les modifications aux Statuts de la compagnie ont été présentées au Registraire des entreprises du Québec qui les a acceptés sans modifications. Ces modifications sont donc en vigueur ainsi que les changements aux règlements proposés par le conseil ou par des actionnaires.

### Rencontre des présidents

Bien que les responsabilités du conseil d'administration se limitent à la gouvernance et à la gestion de la compagnie et du Club-House, le conseil a tout de même pris l'initiative depuis deux ans d'organiser une rencontre de concertation des présidents (ou leur représentant) des 28 syndicats formant notre Village.

Ces rencontres permettent une diffusion d'information sur différents sujets concernant le Club-House et sur d'autres regardant les règles de gouvernance ou des obligations des syndicats de copropriété. Par exemple en mai dernier, les présidents ont pris connaissance des nouvelles obligations de la loi 141 (nouveau fonds d'auto assurance, obligation de tenir un registre des parties privatives, etc.) et du **projet** de loi 16 qui ont des impacts majeurs sur les obligations et responsabilités des syndicats de copropriété. (Voir le site WWW pour un résumé de ces sujets)

Selon le souhait des présidents présents l'an passé, cette initiative continuera cette année. Nous avons donc planifié une rencontre qui se tiendra le mercredi 6 mai 2020.

Nous avons déjà trois sujets qui seront discutés:

1. Le registre des parties privatives imposés par la loi 141
2. Les impacts de la nouvelle loi 16 dont plusieurs obligations sont entrées en vigueur le 10 janvier 2020.
3. La sécurité dans le Village.

Si vous avez des sujets de préoccupation, vous pouvez en faire part à votre président de syndicat qui pourra soumettre votre sujet à l'ordre du jour.

### **Le conseil d'administration**

p. j. Projet de procès-verbal de l'assemblée générale 2019